

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 11 MARS 2020, À 19 HEURES 00, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
East Broughton / M. François Baril  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Dave Lachance  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Disraeli Ville / M. Jacques Lessard

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

**2020-03-8693**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020**

**4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - COMITÉS MRC**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 - Autorisation - Signature fonds région ruralité**

**7.2 - Comité directeur - Entente sectorielle - Service de proximité**

**7.3 - Comité directeur - Entente sectorielle - Égalité Homme-Femme**

**7.4 - Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches**

**7.5 - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Québec - Demande d'aide financière**

**7.6 - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière**

**7.7 - Ouverture de poste - Technicien à l'évaluation**

- 7.8 - Embauche - Technicienne en environnement
- 7.9 - Emploi étudiant en aménagement
- 7.10 - TREMCA - Compensation ressource humaine
- 7.11 - Achat de mobilier pour la MRC
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1 - Émission des certificats de conformité
    - 8.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.1 - Règlement numéro 664 - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.2 - Règlement numéro 665 - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.3 - Règlement numéro 666 - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.4 - Règlement numéro 667 - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.5 - Règlement numéro 668 - Ville de Disraeli
      - 8.1.1.6 - Règlement numéro 670 - Ville de Disraeli
    - 8.1.2 - Avis de conformité - Hydro-Québec - Ligne Appalaches-Maine
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
  - 9.1 - Plantes envahissantes
    - 9.1.1 - Forum - Plantes exotiques envahissantes au Québec
    - 9.1.2 - Mobilisation des municipalités pour réduction herbe à poux
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 10.1 - Campagne de sensibilisation sur le cannabis.
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 - Contravention chemin MTQ
  - 11.2 - Motion de félicitations - Ville de Disraeli - Embellissement
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

### **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2020-03-8694

#### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020**

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020.

Adoptée

### **4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

Michel Laroche dans le cadre d'une Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

### **5 - CORRESPONDANCE**

- Lettre Remerciements - Comité de développement agroalimentaire des Appalaches.
- Lettre de Mme Johanne Grenier - Services des loisirs et tarification des non-résidents

### **6 - COMITÉS MRC**

### **7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2020-03-8695

### 7.1 - Autorisation - Signature fonds région ruralité

**Attendu que** le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**Attendu que** le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**Attendu que** le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

**Attendu qu'il** est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

**Attendu que** la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement :

**Que** le conseil de la MRC autorise M. Paul Vachon, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Appalaches, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2020-03-8696

### 7.2 - Comité directeur - Entente sectorielle - Service de proximité

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de désigner M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant de la MRC des Appalaches pour siéger sur le Comité directeur de l'entente sectorielle de service de proximité.

Adoptée

2020-03-8697

### 7.3 - Comité directeur - Entente sectorielle - Égalité Homme-Femme

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de désigner M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant de la MRC des Appalaches pour siéger sur le Comité directeur de l'entente sectorielle - Égalité Homme-Femme

Adoptée

2020-03-8698

### 7.4 - Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches

**Attendu que** l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**Attendu que** le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités

gouvernementales aux particularités régionales;

**Attendu que** les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent assurer une coordination pour la mise en œuvre et le suivi de certains dossiers d'envergure régionale, notamment celles qui émanent des priorités régionales de développement inscrites à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

**Attendu qu'**une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative au soutien que souhaitent se doter les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis.

**Attendu que** le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté lors de sa rencontre tenue le 27 février 2020 que soit injectée dans l'Entente sectorielle de développement la somme de 150 000 \$;

**Attendu que** les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis injecteront collectivement la somme de 150 000 \$ dans cette entente sectorielle de développement;

**Attendu que** la MRC de Beauce-Sartigan a été désignée comme mandataire de l'entente sectorielle de développement par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR.

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que :

- la MRC des Appalaches soit signataire d'une entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches et qu'elle y contribue à la hauteur de 5 000 \$ par année (pour les périodes 2019-2020, 2021-2022 et 2022-2023);
- M. Paul Vachon, préfet, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- M. Louis Laferrière, directeur général, soit désigné à titre de représentant de la MRC au comité directeur de l'entente sectorielle de développement;
- la MRC accepte que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de développement.

Adoptée

2020-03-8699

#### **7.5 - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Québec - Demande d'aide financière**

**Considérant que** l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2020;

**Considérant que** ce programme est en quelque sorte la continuité du programme dont la MRC des Appalaches a bénéficié depuis 2009;

**Considérant que** la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

**Considérant que** la liaison sera effectuée 7 jours sur 7 entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec, soit ;

**Considérant que** nous estimons le nombre de déplacements entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec à environ 183 aller-retour pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

**Considérant que** nous estimons à 3600 le nombre de passagers pour cette

même période;

**Considérant** les états financiers de « Transport A-1 » et les projets d'amélioration et mise à niveau du service, les frais d'exploitation pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 sont d'environ 120 000 \$;

**Considérant** que les revenus issus du transport sont estimés à 120 000 \$ pour cette même période;

**Considérant que** pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la « subvention au transport collectif régional du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services*», pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année; et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin;
- sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTQ, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur « Transport A-1 » présentée et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir :

▷ EXERCICE FINANCIER 2020 (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
25 000 \$	75 000 \$	100 000 \$

Adoptée

2020-03-8700

#### 7.6 - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière

**Considérant que** l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2020;

**Considérant qu'**Orléans Express a mis fin à la liaison Thetford Mines - Montréal et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

**Considérant que** la MRC des Appalaches avait reçu une aide financière spéciale pour la mise en place d'un trajet permettant aux gens de se rendre à Montréal en transigeant par Québec au coût semblable de l'ancien trajet direct, et que cette aide financière est maintenant épuisée;

**Considérant que** nous estimons à 350 le nombre de passagers utilisant le transport entre la ville de Québec et la ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

**Considérant que** nous estimons à environ 40 000 \$ le coût des billets;

**Considérant que** pour maintenir un coût semblable à un transport direct Thetford-Montréal une aide financière totale de 20 000 \$ est nécessaire;

**Considérant que** pour la survie de ce transport, l'aide financière

gouvernementale est essentielle;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la « subvention au transport collectif régional du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services*», pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Montréal en transigeant par Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année; et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin;

▷ EXERCICE FINANCIER 2020 (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
5000 \$	15 000 \$	20 000 \$

Adoptée

2020-03-8701

#### 7.7 - Ouverture de poste - Technicien à l'évaluation

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation à la MRC des Appalaches.

Adoptée

2020-03-8702

#### 7.8 - Embauche - Technicienne en environnement

**Attendu** la promotion au poste d'aménagiste de Mme Renée Vachon,

**Attendu que** suite à la réception des curriculum vitae, des entrevues ont été tenues;

**Attendu que** le comité de sélection a émis ses recommandations au comité exécutif;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement que Mme Karol-Ann Fortier Guay soit embauchée à titre de Technicienne en environnement pour un poste régulier, temps plein conformément à la convention collective en vigueur à la MRC des Appalaches;

**Qu'elle** soit rémunérée selon la catégorie 5, échelon 5 de la structure salariale de la MRC et que la date d'entrée en fonction soit le 30 mars 2020.

Adoptée

2020-03-8703

#### 7.9 - Emploi étudiant en aménagement

**Attendu que** le schéma d'aménagement est en révision depuis près de 12 ans et qu'il est plus que temps de compléter le premier projet de schéma d'aménagement et de développement en vue de son adoption;

**Attendu qu'il** reste du travail à faire notamment au niveau de la cartographie dont les périmètres urbains et les grandes aires d'affectations, mais également à l'égard de la mise à jour du plan de gestion de la rivière Bécancour où les rives ont été caractérisées au début des années 2000 et qu'aucune mise à jour n'a été

fait depuis;

**Attendu que** l'arrivée d'une nouvelle technicienne en environnement fera probablement en sorte que des projets seront proposés et que nous pourrions avoir besoin d'aide pour effectuer des sorties terrain;

**Attendu que** la masse salariale prévue pour le département d'aménagement et d'environnement au budget 2020 est supérieure à la masse salariale réelle et qu'il y a donc un montant salarial de dégagé permettant ainsi l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de voir à l'embauche d'un étudiant en technique en aménagement et urbanisme pour une période d'environ 8 semaines à l'été 2020 qui pourra fournir une aide technique notamment au niveau de la cartographie et à la révision du plan de gestion de la rivière Bécancour. Le taux horaire sera déterminé par le conseil d'administration et sera situé entre 15\$/h et 17,14\$/h.

Adoptée

2020-03-8704

#### 7.10 - TREMCA - Compensation ressource humaine

**Attendu que** M. Paul Vachon, préfet, a pris la présidence de la TREMCA à la fin de novembre 2019;

**Attendu que** la prise de la présidence vient avec une charge administrative pour la MRC des Appalaches;

**Attendu que** cette charge ne doit pas se faire au détriment du budget de la MRC;

**Attendu que** la charge administrative est majoritairement soutenue par Mme Marie-Claude Caouette;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement :

**Que** la MRC des Appalaches demande une compensation à la TREMCA pour les heures travaillées par Mme Caouette pour l'administration de la TREMCA.

Adoptée

2020-03-8705

#### 7.11 - Achat de mobilier pour la MRC

**Attendu que** la MRC des Appalaches prévoit embaucher du personnel dans un futur proche;

**Attendu que** présentement il n'y a pas de mobilier de libre et de disponible;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de faire l'achat de mobilier et de prendre le budget à même le surplus de la MRC des Appalaches.

Adoptée

### 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 8.1 - Émission des certificats de conformité

##### 8.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Disraeli

2020-03-8706

##### 8.1.1.1 - Règlement numéro 664 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 664 amendant le règlement relatif au zonage

numéro 641;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 664 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8707

#### 8.1.1.2 - Règlement numéro 665 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 665 amendant le règlement de lotissement numéro 639;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 665 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8708

#### 8.1.1.3 - Règlement numéro 666 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 666 sur les usages conditionnels;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 666 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8709

#### 8.1.1.4 - Règlement numéro 667 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 667 amendant le règlement de construction numéro 640;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 667 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8710

#### 8.1.1.5 - Règlement numéro 668 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 668 amendant le règlement relatif à l'émission

des permis et certificats numéro 642;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 668 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8711

#### 8.1.1.6 - Règlement numéro 670 - Ville de Disraeli

**Attendu que** le conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 2 mars 2020, a adopté le règlement numéro 670 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 638;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 670 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, notamment celui d'assurer la protection des personnes et des biens et du milieu naturel dans les zones comportant des risques d'inondation, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-03-8712

#### 8.1.2 - Avis de conformité - Hydro-Québec - Ligne Appalaches-Maine

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec projette de construire une nouvelle ligne de transport d'électricité, à courant continu, d'une tension de 320 kV et d'une longueur d'environ 103,4 km entre le poste des Appalaches à Saint-Adrien-d'Irlande et un point de traversée située à la frontière canado-américaine, dans la municipalité de Frontenac dans la MRC du Granit;

**ATTENDU que** la ligne de transport d'électricité traversera le territoire de la MRC des Appalaches dans les municipalités de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de la Paroisse de Disraeli, de Sainte-Praxède et dans la ville de Thetford Mines et ce, sur une longueur d'environ 40 kilomètres;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec projette également l'ajout d'un convertisseur au poste des Appalaches dans le cadre de ce projet et qu'il fera partie de la nouvelle interconnexion avec l'État du Maine;

**ATTENDU que**, suite à l'analyse de l'avis d'intervention déposé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la MRC constate que ces travaux sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir:

**Que** la MRC des Appalaches donne un avis de conformité à l'égard des travaux de construction d'une ligne de transport d'électricité de 320 kV, d'une longueur d'environ 40 kilomètres entre le poste des Appalaches et un point de sortie dans la municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - Plantes envahissantes**

#### **9.1.1 - Forum - Plantes exotiques envahissantes au Québec**

Le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Fondation de la faune du Québec (FFQ), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le CRE Laurentides, organise un Forum sur les plantes exotiques envahissantes (PEE). Le but de cet événement est de réunir les intervenants du domaine des invasions biologiques végétales pour favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques visant à réduire les menaces et les impacts des PEE sur la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels du Québec. Le Forum sera aussi une occasion de stimuler la collaboration et l'innovation en matière de gestion des PEE dans un contexte d'adaptation aux CC. Les objectifs du Forum sont les suivants :

- 1) Faire connaître l'état de la situation au Québec et identifier les enjeux relatifs aux invasions sur les sites d'intérêt écologique.
- 2) Favoriser le partage d'expertise et d'expériences en matière de lutte aux PEE entre les divers intervenants du Québec et d'ailleurs.
- 3) Mettre en œuvre un exercice de réflexion visant à identifier les priorités en matière de lutte.
- 4) Contribuer au développement d'une stratégie de gestion des PEE au Québec.

**Ce Forum s'adresse principalement aux intervenants qui ont à gérer des plantes envahissantes (ex. villes, MRC, entreprises, institutions, organisations et groupes environnementaux).**

En pièces jointes: le lien vers le site d'inscription et le programme

#### **9.1.2 - Mobilisation des municipalités pour réduction herbe à poux**

L'association pulmonaire du Québec (APQ), en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), organise la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux. L'APQ, le MSSS et l'arrondissement montréalais de Ville-Marie (hôte pour l'an 2020) vous invitent à joindre le mouvement en faisant part de votre engagement à sensibiliser et à mobiliser vos citoyennes et vos citoyens face à l'herbe à poux. Les municipalités engagées seront également citées sur le site internet de l'APQ pendant la campagne estivale et profiteront d'une belle visibilité.

En adhérant à cette campagne, du matériel numérique gratuit sera acheminé. Ce matériel pourra être publié via les médias sociaux, les journaux locaux, les sites internet de vos municipalités notamment.

Documents en pièces jointes.

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2020-03-8713

### **10.1 - Campagne de sensibilisation sur le cannabis.**

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière non récurrente de 41 171 \$ visant à répondre à des besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années financières de 2019 et 2020;

**Considérant que** la MRC des Appalaches a concerté les organisations du territoire concernées par la problématique des dépendances afin d'identifier les initiatives existantes en matière d'information, de prévention et de formation en lien avec l'usage du cannabis et de proposer des projets complémentaires et

innovants;

**Considérant que** les intervenants en toxicomanie ont fait consensus autour d'un projet qui se décline en deux volets, soit la création d'un site web et l'organisation d'une campagne de sensibilisation au cannabis, et qu'ils ont mandaté le Centre Domrémy des Appalaches à titre de porteur;

**En conséquence**, il est proposé par M Jean François Hamel et résolu unanimement;

**Que** la MRC des Appalaches accorde un montant de 41 171 \$ au Centre Domrémy des Appalaches pour réaliser au cours de l'année 2020 une campagne de sensibilisation sur le cannabis visant principalement les jeunes de 14-17 ans et leurs proches.

Adoptée

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 - Contravention chemin MTQ**

Le directeur général fait un résumé du dossier. Une discussion s'ensuit.

2020-03-8714

### **11.2 - Motion de félicitations - Ville de Disraeli - Embellissement**

Il est proposé Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'adresser une mention de félicitations à la Ville de Disraeli pour le prix Embellissement remarquable 2019, dans la catégorie 5 000 habitants et moins à l'occasion du gala annuel de la corporation des Fleurons du Québec. Cet honneur s'est accompagné de l'annonce d'un quatrième fleuron au classement horticole des Fleurons du Québec, faisant de Disraeli la seule municipalité de la MRC des Appalaches à détenir 4 fleurons.

Adoptée

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Johanne Grenier revient sur les modifications de la tarification des loisirs et activités à la Ville de Thetford pour les résidents des autres municipalités. Une discussion s'en suit. Mme Grenier questionne les élus sur les possibilités de financement des inscriptions en utilisant le FDT.

## **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 avril 2020.

2020-03-8715

## **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 54.

Adoptée

---

PAUL VACHON, PRÉFET

---

LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER